

Province de Québec
Municipalité de Barraute
Comté d'Abitibi

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la susdite Municipalité, tenue à l'Hôtel de Ville de Barraute, en date 2 décembre 2019, à 19 h 30. Sont présents les conseillers municipaux: Monsieur Claude Morin et Mesdames Sylvie Goyette et Manon Plante. Formant quorum en la présence et sous la présidence de M. Yvan Roy, maire. Le directeur général, M. Alain Therrien et Mme Sylvie Trudel, secrétaire à la direction générale, sont aussi présents.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

2019-1202-190

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé M. Claude Morin, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit et est par la présente adopté:

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du procès-verbal de Novembre 2019
- 4) Adoption des comptes Municipalité de Barraute
- 5) Correspondance
- 6) Période de questions
- 7) Travaux municipaux
 - 7.1 Calendrier des travaux
 - 7.2 Suivi
 - 7.2.1 Programmation TECQ 1923
 - 7.2.2 Règlement d'emprunt # 160
 - 7.2.3 Regroupement OMH
 - 7.2.4 Feux clignotants – Coin Richelieu
 - 7.2.5 Fonds Forêt – MRC Abitibi
 - 7.2.6 Projet « Accès à la montagne »
 - 7.2.7 Comptes à recevoir
 - 7.3 Autre information
- 8) Suivi des dossiers des conseillers
- 9) Tâches des conseillers
- 10) Calendrier des assemblées du Conseil en 2020
- 11) Vente pour taxes – Liste des propriétés
- 12) Registre de déclaration des membres du conseil
- 13) Taux d'intérêt applicable sur les arrérages 2020
- 14) Fonds de roulement et surplus affecté
- 15) Corporation du Mont-Vidéo – Réseaux eau potable et égout
- 16) Corporation du Mont-Vidéo – Fonctionnement
- 17) Location terrains maisons-mobiles
- 18) Contrat entretien ménager – Bâtiments municipaux
- 19) Emprunt temporaire – Règlement 160
- 20) Emprunt temporaire – TECQ
- 21) Demande d'aide financière – Comité Tremblant 2020
- 22) Assurance cyber-risques
- 23) OMH – Dépôt budget révisé
- 24) Vente de terrain – Lot # 6 302 107
- 25) Informations diverses :
 - a) Étude environnementale SNC Lavalin
- 26) Période de questions
- 27) Levée de l'assemblée

2019-1202-191

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE NOVEMBRE 2019

Il est proposé par Mme Manon Plante, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 novembre 2019 du Conseil soit et est par la présente adopté.

2019-1202-192

ADOPTION DES COMPTES MUNICIPALITÉ DE BARRAUTE

Il est proposé par Mme Sylvie Goyette, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que les comptes suivants, soient et sont par la présente adoptés et le paiement autorisé :

Comptes payés au 30 novembre 2019

1. Salaire net des employés et élus municipaux	66 768.91 \$
2. SAAQ - Immatriculation	873.60 \$
3. Télédistribution Amos	123.01 \$
4. Frito Lay - Aréna	264.33 \$
5. Intermarché - Aréna.....	219.82 \$
6. Aquairs - Annonce publicitaire.....	75.00 \$
7. Frito Lay - Aréna	413.19 \$
8. Groupe d'embouteillage Pepsi - Aréna	981.02 \$
9. Intermarché - Aréna.....	597.84 \$
10. Télébec - Aréna	109.01 \$
11. Chayer, Guy - Achats aréna.....	351.36 \$
12. SSQ Groupe financier - Prime ass. collective	2 942.80 \$
13. Intermarché - Aréna.....	54.88 \$
14. Revenu Québec - Remise du mois.....	19 009.92 \$
15. Agence du revenu du Canada - Remise du mois	7 356.49 \$
16. BFL Canada - Service professionnel	574.88 \$
17. Animalerie Benji - Frais ramassage.....	166.73 \$
18. Alarme Boréal - Frais télésurveillance	413.22 \$
19. Éditions juridiques FD - Mises à jour.....	54.61 \$
20. Excavation Mathieu Frigon - Fardier	155.22 \$
21. Gestion Loca-bail - Support et maintenance	202.38 \$
22. Les Industries Harnois - Service technique	1 396.95 \$
23. Imaging Toner - Encre imprimante	218.45 \$
24. Machinerie 3M - Location pelle	10 692.67 \$
25. Éditions petite mine - Articles promotionnels	684.10 \$
26. Pétroles JC Trudel - Carburant diesel.....	5 608.10 \$
27. Sanimos - Location camion vidange.....	2 644.43 \$
28. Bigué & Bigué, avocats - Honoraires professionnels.....	1 223.59 \$
29. Télédistribution Amos - Location syst téléphonique.....	410.85 \$
30. Telus - Services mobiles, véhicules.....	402.41 \$
31. Télédistribution Amos - Service internet.....	258.46 \$
32. Turgeon climat contrôle - Entretien camion, niveleuse, holder.....	1 741.98 \$
33. Robert Boileau - Analyse des gaz aréna	1 368.87 \$
34. Dicom Express - Frais de messagerie.....	47.48 \$
35. Harnois Énergie - Carburant diesel.....	5 146.53 \$
36. Jacquelin Gamelin - Location d'homme	164.41 \$
37. H2lab - Analyse d'eaux usées	42.54 \$
38. Hydro-Québec - Frais électricité	787.38 \$
39. Mécanique Gélinas - Graisse, huile, essence.....	406.13 \$
40. Construction SRB - Sciage de bordure de béton	837.37 \$
41. Télébec - Publicité annuelle	27.73 \$
42. Transport ACC - Fardier.....	310.43 \$
43. Canadien National - Entretien passage à niveau.....	548.66 \$
44. Info Page - Frais de communication.....	95.37 \$
45. Sébastien Deshaies - Achat tapis roulant.....	500.00 \$
46. Therrien, Raymond - Contrat entretien ménage	812.08 \$
47. Millaire & Godbout - Achat garage.....	404.41 \$
48. UAP - Pompe à fuel, entretien camions, niveleuse, borne-fontaine	1 955.49 \$
49. Usinage Lacroix - Entretien machinerie	3 873.63 \$
50. Chevaliers de Colomb - Aide financière	200.00 \$
51. École Amidanse - Aide financière.....	100.00 \$
52. Fondation OLO - Aide financière.....	200.00 \$
53. Municipalité de Landrienne - Heures pompiers	2 073.12 \$
54. Strongco - Entretien niveleuse.....	310.33 \$
55. Buro Plus Gyva - Classeur latéral	1 207.01 \$
56. Centre de rénovation Rona - Achat garage, serv. incendie, compacteur ..	2 900.86 \$
57. Centre du camion - Entretien camion	1 920.88 \$
58. Les Gicleurs du Nord - Pompe réseau aqueduc.....	818.16 \$
59. Hydro-Québec - Frais électricité	912.80 \$
60. Équipements JKL - Entretien réparation véhicules	7 504.02 \$
61. Lumen - Lampadaire, aréna.....	4 516.31 \$
62. Machinerie 3M - Location pelle	5 173.88 \$
63. Solution Créakom - Formation	43.12 \$
64. SPI Sécurité - Vêtement travail	63.09 \$
65. Strongco - Entretien niveleuse.....	2 836.56 \$
66. Hydro-Québec - Frais électricité	20.94 \$

67. Municipalité de Barraute - Petite caisse, frais de poste	897.00 \$
68. Les Entreprises Hardy - Essence, pièces	36.41 \$
69. Géoposition Arpenteur-géomètre - place Lebel	1 897.09 \$
70. Atelier KGM - Inspection des véhicules	862.31 \$
71. Cayouette, Lilaine - Fournitures de bureau	7.48 \$
72. Dépanneur Béjamy - Essence, achat place Lebel, garage.....	197.49 \$
73. Les Entreprises Hardy - Essence, pièces	657.87 \$
74. Lumen - Entretien luminaires de rues.....	185.34 \$
75. Millaire & Godbout - Entretien garage.....	64.56 \$
76. MRC Vallée-de-l'Or - Recyclage Nord et Sud.....	1 185.08 \$
77. Nordki Eau - Services professionnels, débi-mètre.....	2 989.35 \$
78. Propane Nord-Ouest - Propane aréna, Hôtel de Ville, garage	2 612.31 \$
79. Publicité MB - Plaque identification	20.70 \$
80. SPI Sécurité - Vêtement travail	1 252.80 \$
81. Transport Rémy Dumont - Transpor terre	402.41 \$
82. Wolseley Canada - Projet serre.....	884.23 \$
83. SNC Lavalin - Honoraires professionnels	3 288.29 \$
84. Visa Desjardins - Frais de crédit.....	19.33 \$
85. Hydro-Québec - Frais électricité	946.75 \$
86. Roy, Yvan - Frais de déplacements	180.00 \$
87. Location Lauzon - Chaine scie	44.76 \$
88. Distribution Sogitex - Achats aréna.....	142.28 \$
89. Praxair Distribution - Acetylene.....	214.20 \$
90. Intermarché - Certificats cadeaux.....	30.00 \$
91. Fourrures Grenier - Certificat cadeau	25.00 \$
92. Hydro-Québec - Frais électricité	1 803.36 \$
93. TEM Entrepreneur général - Réfection voirie 9e Avenue	20 450.20 \$
94. Ville d'Amos - Utilisation lieu d'enfouissement	12 384.94 \$
95. Therrien, Alain - Frais de déplacements.....	45.00 \$
96. Revenu Québec - TPS à payer	1 206.57 \$
97. Bell Mobilité - Frais de cellulaires	690.58 \$
98. Intermarché Barraute - Service incendie	35.94 \$
99. H2lab - Analyse d'eaux usées	169.65 \$
100. Intermarché Barraute - Divers.....	146.17 \$
101. Hydro-Québec - Frais électricité	122.13 \$
102. Intermarché Barraute - Écocentre	31.71 \$
103. SAAQ - Immatriculation niveleuse.....	733.17 \$
TOTAL.....	231 982.26 \$

Monsieur Alain Therrien, dir. général | sec. trésorier, informe les conseillers que les déductions à la source de la municipalité sont payées et à jour auprès des deux paliers gouvernementaux.

Correspondance

FQM – Sommes payables pour les services de la Sûreté du Québec

Le conseil d'administration de la FQM a accepté le nouveau règlement du ministère de la Sécurité publique qui rend possible la prévisibilité des sommes payables par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec.

MELCC – Indexation des redevances 2020

Le Ministère de l'Environnement transmet l'indexation des redevances 2020 pour l'élimination de matières résiduelles.

Ville d'Amos – Tarification 2020

La Ville d'Amos informe les municipalités de la tarification prévue pour l'utilisation du lieu d'enfouissement technique et écocentre d'Amos, la tarification sera officialisée lors de leur adoption le 16 décembre prochain. Pour le LET, la tarification devrait être la suivante : 117 \$ pour 2020, en 2019 le coût étant de 113.75 \$.

MAMH – Zone d'intervention spéciale.

Le 18 novembre 2019, un projet de décret modifiant le décret 817-2019 instituant une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables a été publié à la Gazette officielle du Québec pour assurer une cohérence entre les mesures s'appliquant aux municipalités de Pointe-Calumet, Deux-Montagnes et Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

MRC Abitibi – Programme Rénorégion

Accusé réception d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Rénorégion d'une citoyenne de Barraute.

Ministère des Transports – Défilé du Père-Noël

Autorisation pour la fermeture de route temporaire pour la tenue du Défilé du Père Noël de Barraute.

CNESST – Grands prix santé et sécurité du travail

Invitation à transmettre les réalisations en santé et sécurité au travail dans la catégorie Innovation. La date limite d'inscription est le 3 avril 2020.

CN – Passages à niveau

Les agents des travaux publics du CN se préparent à rencontrer les représentants des travaux publics de la municipalité pour discuter des résultats des évaluations afin d'être conformes aux dispositions du Règlement sur les passages à niveau.

Regroupement des femmes – États des lieux

Le Regroupement de femmes fait parvenir un document États des lieux : Femme et gouvernance produit dans le cadre du projet Réseau de femmes élues de l'Abitibi-Témiscamingue.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande si du sable peut être ajouté aux arrêts près du salon funéraire et de la Caisse populaire. La demande sera transmise au service des travaux publics.

TRAVAUX MUNICIPAUX ET ADMINISTRATIFS

CALENDRIER DES TRAVAUX

Aucun nouveau calendrier n'est présenté.

SUIVI

PROGRAMMATION TECQ 1923

La nouvelle programmation TECQ 1923 a été acceptée. La programmation acceptée contient les travaux d'urgence d'affaissement de terrain et bris des conduites d'eau potable, égout et pluviales du tronçon 9^e Avenue et 3^e Rue Ouest, ainsi que les travaux de remplacement du réseau d'aqueduc de la Route 397 Nord (ancien réseau Barrette). Les appels d'offres pour les plans et devis en ingénierie seront effectués en janvier pour les travaux à effectuer sur le réseau d'eau potable.

REGLEMENT D'EMPRUNT # 160

Le MAMH a approuvé le règlement # 160 pour l'achat d'un bâtiment et infrastructure municipale.

REGROUPEMENT OMH

Des rencontres avec l'ensemble des municipalités concernées par le regroupement ont lieu afin de mettre en commun les règles et outils d'administration.

FEUX CLIGNOTANTS – COIN RICHELIEU

Le ministère maintient sa décision de procéder à l'installation des feux clignotants. Les travaux devraient être exécutés au cours de l'année 2020.

FONDS FORET – MRC ABITIBI

La liste des projets de la Municipalité de Barraute a été déposée. La MRC Abitibi analysera les différents projets reçus et leur admissibilité.

PROJET « ACCES A LA MONTAGNE »

Le projet « Accès à la montagne » a été accepté, le Fonds philanthropie Abitibi-Témiscamingue, la Foire du camionneur de Barraute, le comité en développement économique et la Corporation du Mont-Vidéo ont collaboration à la mise en place du projet. Le communiqué de presse sera émis demain expliquant et l'annonce sera effectuée auprès de l'école primaire et de l'école secondaire de Barraute.

COMPTES A RECEVOIR

Les procédures de vente pour taxes sont débutées, certains propriétaires ont pris une entente et se sont engagés par écrit à respecter des modalités d'entente de paiement.

AUTRE INFORMATION

Aucune autre information n'est ajoutée.

SUIVI DES DOSSIERS DES CONSEILLERS

Aucune autre information nouvelle à transmettre.

TÂCHES DES CONSEILLERS

Le point est reporté à une prochaine assemblée.

2019-1202-193

CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL EN 2020

Attendu que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Mme Manon Plante, secondé par Mme Sylvie Goyette et unanimement résolu que le calendrier suivant soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2020, qui se tiendront le lundi et débiteront à 19 h 30 :

6 janvier	3 février
2 mars	6 avril
4 mai	1er juin
6 juillet	10 août
8 septembre (mardi)	5 octobre
2 novembre	7 décembre

2019-1202-195

VENTE POUR TAXES – LISTE DES PROPRIÉTÉS

Il est unanimement résolu que la Municipalité de Barraute prenne les dispositions nécessaires et donne le mandat à la MRC Abitibi, pour procéder à la vente pour non-paiement de taxes, de toutes les propriétés sur lesquelles des arrérages persistent pour l'année 2018 et sur lesquelles les propriétaires n'ont pris aucun arrangement de paiement avec la direction, selon la liste dressée en date du 2 décembre 2019.

REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucun élément n'a été inscrit au registre des déclarations faites par un ou des membres du conseil, en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c.E-15.1.0.1, art. 6) pour l'année 2019.

2019-1202-196

TAUX D'INTÉRÊT APPLICABLE SUR LES ARRÉRAGES 2020

Il est proposé par M. Claude Morin, secondé par Mme Sylvie Goyette et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute applique un taux d'intérêt annuel de 18 % sur tous les comptes de taxes impayés et les arrérages divers au cours de l'année 2020.

2019-1202-197

FONDS DE ROULEMENT ET SURPLUS AFFECTÉ

Il est proposé par Mme Sylvie Goyette, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute approuve et valide les écritures de journal suivantes, concernant l'utilisation du Fonds de roulement (Règlement # 132) et la réserve en eau potable :

SUIVI : FONDS DE ROULEMENT					
ÉCRITURES COMPTABLES				DT	CT
2019					
	# 59-15100-000		FONDS RÉSERVÉS - FONDS DE ROULEMENT	32 000	
		# 03-61000-000	AFFECTATIONS - FONDS RÉSERVE		32 000
		POUR INSCRIRE LES COÛTS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE PLACE LABEL POUR UN REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT SUR 5 ANS (2020 À 2024) AVEC LES TAXES GLOBALES			
2019					
	# 59-13100-000		SURPLUS EAU POTABLE	44 284	
		# 03-51000-000	AFFECTATION – SURPLUS AFFECTÉS		44 284
		POUR INSCRIRE L'UTILISATION D'UN SURPLUS RÉSERVÉ EN EAU POTABLE POUR LES COÛTS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DE PLACE LABEL			

2019-1202-198

CORPORATION DU MONT-VIDÉO – RÉSEAUX EAU POTABLE ET ÉGOUT

Attendu qu'en juin 2019, les membres du conseil ont accepté l'offre de service de SNC Lavalin afin de procéder à l'audit des systèmes d'alimentation et distribution en eau potable et traitement des eaux usées ;

Attendu qu'en octobre 2019, les membres du conseil ont accepté qu'un protocole d'entente soit élaboré entre la Municipalité de Barraute, la Corporation du Mont-Vidéo et les propriétaires desservis par le réseau d'alimentation en eau potable et eaux usées;

Attendu que M. Gilles Marcotte, ingénieur de SNC Lavalin a déposé le rapport d'analyse des infrastructures en date du 2 décembre 2019 ;

Il est proposé par Mme Sylvie Goyette, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu de procéder à une invitation à une consultation avec les propriétaires desservis par les réseaux afin de leur présenter les résultats du rapport d'analyse et qu'un protocole d'entente soit élaboré entre les propriétaires du secteur, la Corporation du Mont-Vidéo et la Municipalité de Barraute.

2019-1202-199

CORPORATION DU MONT-VIDÉO - FONCTIONNEMENT

Attendu que la Municipalité de Barraute s'est engagée à poursuivre son analyse d'acquisition des infrastructures de la Corporation du Mont-Vidéo et d'émettre des recommandations suite aux études réalisées, résolution # 2019-1007-156-1 ;

Attendu qu'une rencontre entre la MRC Abitibi, la MRC Vallée-de-l'Or et la Municipalité de Barraute a eu lieu le 29 novembre 2019 ;

Attendu que des recommandations ont été émises suite à cette rencontre ;

Il est proposé par M. Claude Morin, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu de mandater M. Alain Therrien, directeur général | sec. trésorier de la Municipalité de Barraute, en collaboration avec Mme Mélissa Allard de la MRC Vallée-de-l'Or, à élaborer un cahier de charge pour procéder à un appel d'offre sur invitation pour l'étude d'un modèle d'affaire optimal pour le Centre plein air de la montagne.

2019-1202-200

LOCATION TERRAINS MAISONS-MOBILES

Attendu le souci de la Municipalité de Barraute d'optimiser les services offerts ;

Attendu la lourdeur administrative et les coûts de gestion d'une facturation mensuelle aux locataires des terrains de maisons mobiles ;

Il est proposé par M. Claude Morin, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu de modifier la méthode de facturation pour la location des terrains de maisons mobiles pour une tarification annuelle incluse au compte de taxes municipales pour les propriétés concernées, selon les mêmes modalités de paiement que le compte de taxes municipales et définies au règlement de taxation.

2019-1202-201

CONTRAT ENTRETIEN MÉNAGER – BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Attendu que les Membres du Conseil prennent connaissance d'une proposition déposée par Monsieur Raymond Therrien le 2 décembre 2019, pour le prolongement du contrat d'entretien ménager de l'Hôtel de Ville et celui de la Bibliothèque municipale ainsi que le Bloc sanitaire au parc de la Foire, pour l'année 2020, aux mêmes termes et conditions que l'année 2019 en ajoutant une augmentation du tarif de 2 %, soit :

- Hôtel de ville 5,278.50\$ / année.
- Bibliothèque 4,661.40\$ / année.
- Bloc sanitaire Parc 1,683.00\$/ 6 mois.

En conséquence, il est proposé par Mme Sylvie Goyette, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute alloue les contrats d'entretien ménager de l'Hôtel de Ville, celui de la bibliothèque municipale, ainsi que celui du bloc sanitaire du parc de la Foire pour l'année 2020, à M. Raymond Therrien du 641, 9^e Avenue à Barraute.

Le Maire M. Yvan Roy et le directeur général M. Alain Therrien sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Barraute tout document à cet effet.

2019-1202-201

EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 160

Attendu que le Conseil a autorisé le 9 septembre 2019 par sa résolution # 2019-0909-134 un règlement d'emprunt décrétant un emprunt de 400 000 \$ pour l'achat d'un bâtiment et infrastructure municipale;

Attendu que l'approbation officielle du MAMOT pour le règlement # 160 décrétant un emprunt de 400 000 \$ a été transmise le 21 novembre 2019;

Il est proposé par Mme Manon Plante, secondé par Mme Sylvie Goyette et unanimement résolu de mandater M. Alain Therrien, directeur général | secrétaire-trésorier à procéder à un emprunt temporaire de 400 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins de l'Est de l'Abitibi et d'autoriser M. Yvan Roy, maire et M. Alain Therrien, directeur général | secrétaire-trésorier pour les signatures requises pour l'emprunt temporaire dans le cadre du règlement d'emprunt # 160 de la Municipalité de Barraute décrétant un emprunt de 400 000 \$ pour l'achat d'un bâtiment et infrastructure municipale auprès de la Caisse Desjardins de l'Est de l'Abitibi.

2019-1202-202

EMPRUNT TEMPORAIRE – TECQ 1923

Attendu que le MAMOT a approuvé le 29 novembre 2019 la nouvelle programmation TECQ 1923 et que des travaux ont été réalisés pour un montant de 365 155 \$;

Il est proposé par Mme Sylvie Goyette, secondé par M. Alexandre Lupien et unanimement résolu de mandater M. Alain Therrien, directeur général | secrétaire-trésorier à procéder à un emprunt temporaire de 365 155 \$ auprès de la Caisse Desjardins de l'Est de l'Abitibi et d'autoriser M. Yvan Roy, maire et M. Alain Therrien, directeur général | secrétaire-trésorier pour les signatures requises pour les emprunts temporaires dans le cadre des travaux de la nouvelle programmation TECQ 19-23 de la Municipalité de Barraute.

2019-1202-203

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – COMITÉ TREMBLANT 2020

Attendu que les Membres du Conseil prennent connaissance d'une demande d'aide financière acheminée pour les élèves de 6^e année de l'École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur de Barraute, qui recueillent des fonds et organisent diverses activités de financement, afin de vivre une aventure de ski au Mont-Tremblant en février 2020 ;

Attendu que plusieurs activités de financement pour ce voyage sont en cours et sollicitent les citoyens de la Municipalité ;

Attendu que l'activité ne se déroulera pas sur le territoire de la Municipalité de Barraute;

En conséquence, il est unanimement résolu que la Municipalité de Barraute s'abstienne de souscrire à cette demande d'aide financière.

2019-1202-204

ASSURANCE CYBER RISQUES

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Municipalité de Barraute souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période 2019-2024;

En conséquence, il est proposé par M. Claude Morin, appuyé par Mme Manon Plante et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Barraute

JOIGNE par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec et mandate celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 1^{er} juillet 2024;

AUTORISE le maire, le directeur général | sec.-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques » soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Selon, la loi la municipalité accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

2019-1202-205

OMH – DÉPÔT BUDGET RÉVISÉ

Il est proposé par Mme Manon Plante, secondé par Mme Sylvie Goyette et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute approuve la révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation de Barraute pour l'année 2019. Ladite révision budgétaire prévoit une contribution municipale de l'ordre de 3 725 \$ sur un budget déficitaire de 37 250 \$.

2019-1202-206

VENTE DE TERRAIN – LOT # 6 302 107

Attendu que les membres du conseil ont autorisé la vente du lot 5 380 912 lors de l'assemblée tenue le 4 juin 2018 pour un prix de 12 500 \$;

Attendu que les dimensions du terrain et le numéro de lot ont été modifiés depuis la signature de la promesse d'achat;

Il est proposé par M. Claude Morin, secondé par Mme Manon Plante, et unanimement résolu :

1. D'abroger la résolution 2018-0604-139;
2. Que la Municipalité de Barraute vende à M. Julien Carignan et Mme Élodie Larose, le lot 6 302 107 pour le prix de 13 890 \$ plus taxes que l'acquéreur s'engage à payer au vendeur déduction faite de l'acompte déposé, lors de la signature de l'acte de vente;
3. Que cette vente ne comprenne que le terrain, puisque les bâtiments y érigés appartiennent déjà à l'acquéreur ;
4. Que cette vente soit faite libre de toute priorité ou hypothèque et avec les garanties légales;
5. Que les acquéreurs prennent possession dudit immeuble à compter de la date de la vente notariée;
6. Que les frais du contrat notarié soient à la charge de l'acquéreur, de même que toutes TPS et TVQ exigibles;
7. Prolonger la promesse d'achat au 31 janvier 2020, si besoin en est;
8. Que M. Yvan Roy, maire et M. Alain Therrien, directeur général, soient et sont par la présente autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité de Barraute, à recevoir le prix de vente et à en donner quittance, à y faire toutes les déclarations qu'ils jugeront utiles, à y stipuler toutes les clauses additionnelles qu'ils jugeront nécessaires et d'une façon générale à faire tout le nécessaire. »

INFORMATIONS DIVERSES

2019-1202-207

ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

Attendu que les membres du conseil de la Municipalité de Barraute prennent connaissance d'une offre de services transmise par SNC Lavalin pour procéder à l'étude environnementales pour le garage municipal situé au 341, 5^e Avenue à Barraute;

Attendu que la réalisation de l'étude environnementale est recommandée afin de protéger les citoyens et la Municipalité dans leurs nouvelles acquisitions;

Il est proposé par Mme Manon Plante, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte l'offre de service, Réf. : 19-02095, et mandate l'entreprise « SNC Lavalin » pour procéder à la réalisation des travaux d'études environnementales de l'infrastructure suivante :

- Garage municipal situé au 341, 5^e Avenue à Barraute pour un montant forfaitaire de 4 750 \$ plus taxes.

2019-1202-208

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - FOURNITURE D'ENREGISTREURS ÉLECTRONIQUES DE DÉBORDEMENT

Attendu que les membres du conseil de la Municipalité de Barraute prennent connaissance d'une offre de services professionnels transmise par Nordideau pour procéder à l'installation d'enregistreurs électroniques de débordement ;

Il est proposé par Mme Manon Plante, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte l'offre de services professionnels, Réf. : 80000-001-8584-02, et mandate l'entreprise « Nordikeau » pour procéder à la réalisation des travaux d'installation d'enregistreurs électroniques de débordement pour un montant total de 17 407,25 \$.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen s'informe des travaux de voirie à venir. M. Therrien informe celui-ci que lors de l'atelier de travail pour l'élaboration du budget 2020, le plan triennal d'investissement sera également mis à jour. Les prochains travaux priorités seront traités lors de cette rencontre. Celui-ci rappelle les besoins en creusage de fossés des rangs 6-7 ainsi le chemin du lac Fiedmont.

Des informations sont également demandées pour la mise en place de nouveaux projets pour les aînés. Les membres du conseil mentionnent que tout projet peut être présenté au comité en développement économique local.

2019-1202-209

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Claude Morin, secondé par Mme Sylvie Goyette et unanimement résolu de lever la présente assemblée à 21 h 02.

M. Yvan Roy
Maire

M. Alain Therrien
Dir. général – Sec. Trésorier